



## Concours de sirop d'érable

Règlements généraux

Édition 2018

Les participants, pour être éligible, doivent remplir les conditions suivantes :

- Être exploitant d'une érablière
- Compléter le formulaire d'inscription (ci-bas) et l'envoyer par courriel au [info@festivaldelerable.com](mailto:info@festivaldelerable.com)
- Faire parvenir les produits accompagnés du formulaire avant le 27 avril 2018 entre 9:00 et 17:00 chez Location d'Outils Desjardins, 175 route 116 ouest Plessisville
- Le concurrent doit fournir 2 x 250 ml de sirop d'érable des bouteilles du même format que l'illustration.
- L'une des 2 bouteilles devra être étiquetée (nom de l'érablière, nom du concurrent, adresse, ville)



Le jugement se fera le 28 avril 2018 et portera principalement sur la densité et la saveur. Tous les produits seront exposés au Festival de l'Érable pendant la fin de semaine du 5 et 6 mai 2018. Le gagnant sera dévoilé dimanche le 6 mai en après-midi.

\*\*Les bouteilles de sirop deviendront la propriété du Festival de l'Érable et seront remis à l'organisme Orapé de Plessisville.

---

### Formulaire d'inscription

Nom de l'érablière: \_\_\_\_\_

Nom du concurrent : \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Code postal: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_

En signant le présent formulaire, le concurrent atteste qu'il a pris connaissance des règlements.

**Pour toutes questions, vous pouvez communiquer avec M. Jean-François Côté au 819-621-5285 ou [info@festivaldelerable.com](mailto:info@festivaldelerable.com)**